Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Immobilier - délai obtention prêt acquéreur vente

Par Sophie Sarmon

Bonjour,

Un compromis de vente à été signé pour la vente de mon appartement, dans lequel est indiqué que l'acquéreur avait jusqu'à une certaine date pour obtenir son prêt et nous le notifier. Passé cette date date et n'ayant reçu aucune nouvelle de l'acquéreur ni de l'agent immobilier je le contacte et apprends qu'il a eu un refus de prêt et active ses démarches auprès d'une autre banque qui lui a fourni un accord de principe. L'offre de prêt est donc a priori en cours d'édition même si nous ne sommes pas encore garantis que le prêt sera définitivement accordé.

N'ayant pas été informée de ce refus de prêt et n'ayant reçu aucune information dans le délai qui était imparti à, est-il conseillé que je lui fasse parvenir un courrier recommandé en ce sens ? Une telle démarche peut-elle me prémunir d'un risque, dans le cas où cette deuxième demande de prêt n'était finalement pas aboutie ? Quel serait le risque, s'il y en a, d'une telle démarche pour la réalisation de la vente ?

A noter que d'après mes informations, l'acquéreur n'aurait pas respecté les termes du compromis puisqu'il n'avait sollicité qu'une seule banque dans le délai imparti et qu'il n'a informé personne du refus de celle ci.

Un grand merci par avance pour votre aide,
Bien cordialement

Sophie